

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 6, No. 2

publié par des Églises du Christ

LA DÎME

La dîme est un sujet qui est partout mal compris, même dans l'Église du Seigneur. Il s'agit tout simplement de la pratique de garder pour Dieu la dixième part de ce qu'on gagne. Dans l'Ancien Testament, cette pratique était la base, le point de départ en ce qui concerne les dons matériels offerts à Dieu. Nous la voyons pour la première fois, non pas dans la loi de Moïse, mais 400 ans plus tôt, au temps d'Abraham. En Genèse 14, Abraham avait pris 318 de ses serviteurs pour se battre contre des soldats de Mésopotamie et sauver son neveu Lot et les autres habitants de Sodome qui avaient été pris captifs. Quand Abraham revenait avec Lot, les autres captifs qu'il avait délivrés et beaucoup de butin, Melchisédek, « sacrificateur du Dieu Très-Haut », est allé à sa rencontre. Il bénit Abraham, et Abraham lui a donné la dîme de tout le butin. Plus tard, quand Jacob, petit-fils d'Abraham, quittait le pays de Canaan pour séjourner chez son oncle Laban, il a fait cette promesse en Genèse 28.20-22 : « *Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Éternel sera mon Dieu ; cette pierre, que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu, et je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras.* » Dans ces deux cas, Abraham et Jacob ne semblent pas avoir reçu de commande-

ment de donner la dîme, mais il est possible qu'ils suivaient une pratique ou un principe qui leur était déjà connu.

Plus tard, quand Dieu donna la loi par Moïse, il en a fait un commandement direct. En fait, il a ordonné trois dîmes. La première, appelée la dîme de l'Éternel, est ordonné en Lévitique 27.30,32. Elle devait être remise aux Lévites, qui étaient chargés d'assister les sacrificateurs dans le service de Dieu. La deuxième dîme est décrite en Deutéronome 14.22-27 ; elle est parfois appelée la dîme festin parce qu'on devait la transporter au temple et la manger là devant l'Éternel comme élément d'une fête de réjouissance et de reconnaissance à Dieu. Tous les trois ans, il y avait une troisième dîme que l'on devait apporter pour les Lévites encore, mais surtout pour les pauvres, les étrangers, et les orphelins (Deutéronome 14.28,29). D'une part il est vrai que la dîme était une obligation pour les Israélites, un commandement direct. D'autre part, on ne trouve pas de police établie pour veiller à ce que chacun paie sa dîme. Aucune punition n'était appliquée par les hommes à la personne qui négligeait de payer (sauf le fait d'exiger 12 % au lieu de 10 % de la personne qui avait manqué de donner la dîme quand elle devait le faire). Sinon, c'est Dieu lui-même qui bénirait celui qui donnerait la dîme, et qui ne ferait pas prospérer celui qui ne la donnait pas.

À nous les chrétiens, Dieu n'a pas donné un commandement qui prescrit de donner forcément la dîme. Malgré les pratiques des dénominations, dans l'Église du Christ nous ne nous permettons pas d'enseigner le contraire. Il n'y a pas un verset dans le Nouveau Testament qui dit clairement que le chrétien a l'obligation de verser la dîme à l'Église. Malheureusement, au lieu de dire que l'on n'est pas obligé par une loi à donner la dîme, certains membres de l'Église affirment parfois que l'on ne doit pas donner la dîme. Et même si l'on reconnaît que l'on peut donner la dîme ou même plus que la dîme, il n'y a pas beaucoup qui le font. En fait, dans de nombreuses assemblées locales, on constate que la collecte ne représente qu'au maximum entre 3 % et 4 % de ce que les membres gagnent, ou souvent moins que cela. Dans les assemblées rurales où il y a une période de l'année où les revenus sont nettement plus élevés (la moisson ou la traite), les montants qui entrent dans la caisse de l'Église sont généralement pareils à ce qui est donné pendant le reste de l'année. En ville comme à la campagne, on est très loin de donner « plus que la dîme ».

Évidemment si chacun donnait au moins 10 % de ce que Dieu lui confiait, l'Église aurait beaucoup plus d'argent pour soutenir des évangélistes dans les assemblées qui existent déjà et pour envoyer des évangélistes ailleurs dans le but de créer des assemblées là où il n'y en a pas encore. Les Églises pourraient construire des lieux de culte convenables. Elles pourraient faire plus de bonnes œuvres en faveur des plus nécessiteux. Elles pourraient

faire beaucoup plus pour avancer la cause de Christ et glorifier Dieu. Voilà autant de bonnes raisons qui devraient pousser chaque chrétien à se résoudre à contribuer à l'Église un minimum de 10 % de ce qu'il gagne.

Alors pourquoi tant de chrétiens n'acceptent-ils pas de donner volontairement la dîme ?

1. Certains citent comme raison le fait que la dîme n'est pas une loi pour le chrétien. Il est vrai que la loi de Moïse n'est plus en vigueur (Galates 3.21-25; 2 Corinthiens 3.7-11; Hébreux 8.6-13; etc.), et le Nouveau Testament n'a pas introduit « une dîme chrétienne ». La dîme n'est plus une obligation légale. Pourtant, ce n'est pas là un argument contre la pratique de donner la dîme volontairement. Nous faisons d'autres choses que nous ne sommes pas légalement obligés de faire, pourvu que nous reconnaissons leur utilité pour notre vie spirituelle ou pour l'œuvre de Dieu. Il n'est pas précisé dans la Bible qu'une assemblée doit se réunir pour l'étude biblique le mercredi soir ou pour la prière le vendredi soir, mais beaucoup d'Églises organisent de telles réunions pour l'édification de leurs membres. Le Nouveau Testament n'a nulle part ordonné de jeûner. Ce n'est pas une obligation. Mais de nombreux chrétiens jeûnent parce qu'ils reconnaissent que c'est utile.

Quand nous sommes motivés par l'amour, nous ne cherchons pas à faire le minimum qui nous est imposé. Nous ne demandons pas : « Combien dois-je donner ? » mais plutôt : « Combien puis-je donner ? »

2. D'autres disent qu'ils ne donnent pas la dîme parce que c'est une pratique des dénominations, c'est-à-dire des Églises d'origine humaine. Il est vrai que notre modèle doit être l'Église du Nouveau Testament et non pas les dénominations. Mais ce n'est pas parce qu'une personne ou une Église croit à

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits; anciens numéros disponibles à
www.chemindevérité.com

une erreur que tout ce qu'elle fait ou croit est contraire à la vérité. Ce n'est pas une erreur que d'encourager les hommes à donner au moins 10 % de leurs revenus à Dieu. L'erreur c'est d'introduire la contrainte, de vouloir forcer les gens à donner la dîme. Dieu n'a pas dit : « Ne donnez pas 10 %. » Il a dit « Ne donnez pas par contrainte » (2 Corinthiens 9.7).

3. D'autres encore disent : « Je ne donne pas la dîme parce que je n'aurais pas assez pour satisfaire à mes besoins et accomplir mes responsabilités. » On se dit que déjà on n'arrive pas à joindre les deux bouts ; comment ferait-on si l'on enlevait 10 % de son maigre salaire pour le donner à Dieu ? On peut facilement comprendre ce souci quand on dresse une liste de ses dépenses légitimes : loyer, factures de courant et d'eau, nourriture, savon, scolarité des enfants, aide aux parents âgés, habillement pour toute sa famille, économie pour les urgences (médicaments, funérailles, autres imprévus), transport, diverses cotisations au travail ou aux associations auxquelles on appartient, remboursement de dettes, etc. Même quand son salaire est assez élevé, on peut être financièrement serré. Salomon dit : « *Quand le bien abonde, ceux qui le mangent abondent ; et quel avantage en revient-il à son possesseur, sinon qu'il le voit de ses yeux ?* » (Ecclésiaste 5.10). Celui qui a un bon salaire a souvent plus de personnes à sa charge.

Après s'être occupé de toutes ces dépenses nécessaires, le chrétien trouve souvent qu'il ne reste rien pour Dieu. Pour calmer sa conscience, il trouvera quelques jetons pour mettre dans la collecte chaque dimanche, mais il ne voit pas comment il peut accorder un pourcentage fixe de son salaire à Dieu quand tout est déjà consacré aux autres besoins.

Ceux qui raisonnent de cette manière ont besoin de reconnaître deux principes fondamentaux de la Parole de Dieu :

(A) **Il faut donner la part de Dieu avant de s'occuper de soi-même** (Lévitique 23.10-14). Tout appartient à Dieu ; tout ce que nous avons lui appartient (Lévitique 25.23; Psaume 50.10-12; Aggée 2.8; 1 Chronique 29.11-14), mais il nous le confie et nous demande de le gérer selon sa volonté (1 Corinthiens 4.2; Luc 16.12). Pour nous rappeler cette réalité, Dieu ordonnait à son peuple de lui apporter les prémices, la première partie de leurs récoltes (Exode 23.19; 34.26; Deutéronome 26.1-11; Proverbes 3.9,10). Dieu est au-dessus de tout et il mérite ce qui est meilleur ; on ne lui offre ni les miettes ni ce qui est de qualité inférieure (Malachie 1.6-9,14). L'offrande à Dieu doit être la première chose sur notre liste de dépenses à faire.

(B) **Dieu promet subvenir à tous nos besoins si nous montrons notre confiance en lui par nos dons.** Il ne dit pas que nous serons forcément riches, mais nous aurons le nécessaire pour la vie et même plus afin d'abonder en bonnes œuvres.

« Honore l'Éternel avec tes biens, et avec les prémices de tout ton revenu : alors tes greniers seront remplis d'abondance, et tes cuves regorgeront de moût. » (Proverbes 3.9,10)

« Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pour vous les écluses des cieux, si je ne répands sur vous la bénédiction en abondance. Pour vous je menacerai celui qui dévore, et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront heureux. » (Malachie 3.10-12)

« Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ; et toutes ces choses vous seront données par-dessus. » (Matthieu 6.33)

« Donnez, et il vous sera donné : on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde ; car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis. » (Luc 6.38)

« J'ai été comblé de biens, en recevant par Épaphrodite ce qui vient de vous comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte, et qui lui est agréable. Et mon Dieu pourvoira à tous vos besoins selon sa richesse, avec gloire, en Jésus-Christ. » (Philippiens 4.18,19)

« Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment... Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre, selon qu'il est écrit : Il a fait des largesses, il a donné aux indigents, sa justice subsiste à jamais. Celui qui fournit de la semence au semeur, et du pain pour sa nourriture, vous fournira et vous multipliera la semence, et il augmentera les fruits de votre justice. Vous serez de la sorte enrichis à tous égards pour toute espèce de libéralités. » 2 Corinthiens 9.6,8-11)

Si nous ne donnons pas 10 % parce que nous craignons ne pas avoir assez pour nos besoins, il faut dire que nous ne croyons tout simplement pas aux promesses de Dieu. Où est donc notre foi ? Et pourtant les témoignages abondent pour attester que Dieu a tous les moyens pour nous bénir matériellement quand nous montrons notre confiance en lui de cette manière. Les Juifs, qu'ils soient riches ou pauvres, donnaient bien au-delà

de 10 % de leurs revenus à Dieu, et il s'occupait d'eux. Des membres des dénominations donnent la dîme, bien que ce soit souvent par contrainte ; ils ne sont pas pour cela plus appauvris que leurs prochains. Pourquoi douter de la fidélité de Dieu ?

Si vous donnez déjà 10 % à Dieu, vous savez sûrement que Dieu vous bénit. Mais au lieu de vous contenter de la dîme comme si vous aviez accompli une exigence légale, pourquoi ne pas chercher à faire encore mieux ? Prenez 10 % comme un minimum et non pas un maximum à donner à Dieu.

Conclusion

Une Église du Christ n'introduira jamais un élément de contrainte pour obliger qui que ce soit à donner la dîme. Nous n'essayerons pas de forcer quelqu'un à faire ce qu'il n'a pas assez d'amour ou de foi pour faire. Mais nous avons besoin de nous mettre sérieusement au défi les uns les autres pour donner plus à notre Dieu. Cherchons à lui donner de façon qu'il soit honoré.

Prions Dieu de nous aider à grandir là où nous sommes faibles. Que ce soit l'amour ou la foi qui nous manque, qu'il nous pardonne et qu'il nous fortifie.

B.B.

Pour recevoir ce journal gratuit, envoyez-nous votre nom et votre adresse complète. S'il s'agit d'un groupe, telle qu'une assemblée, précisez le nombre de copies que vous pourriez employer.

Visitez : www.chemin deverite.com

